

L'INFORMATEUR

MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

Je vais prendre l'occasion d'utiliser le mot du président pour vous citer les grandes lignes de mon allocution au conseil des commissaires du 12 février dernier qui portait sur la politique relative à l'organisation des services pour les élèves à risque et HDAA. Comme pour plusieurs politiques de la Commission scolaire des Trois-Lacs, le syndicat est consulté lors de réunion de comité paritaire. La CSTL retient parfois nos recommandations et soumet le document pour adoption par la suite et ces politiques ont souvent un impact sur votre quotidien.

Ayant reçu la dernière version du projet de politique vers la fin janvier, nous avons eu peu de temps pour l'analyser, en débattre et mobiliser. L'assemblée des personnes déléguées a néanmoins jugé qu'il était important de me permettre de faire une allocution lors du conseil des commissaires.

Je vous résume donc les grandes lignes de mon allocution. Le premier aspect sur lequel je suis intervenu est le modèle d'organisation des services. À notre grande surprise, il se résume à un modèle unique, soit le modèle multiniveau. Alors que les écoles de la CSTL se targuent de développer une « couleur » pour répondre aux besoins de l'élève, il n'y aura qu'un modèle d'organisation des services pour les élèves HDAA. À ceux qui me disent qu'on pourra l'adopter localement, je réponds que cette adaptation devra se faire dans le respect de ce modèle unique qui propose des niveaux d'intervention définis.

Le Syndicat ne s'oppose pas au fait que la CSTL ait une orientation, mais le modèle multiniveau fut développé récemment par des équipes universitaires qui font de la recherche-action avec la collaboration d'enseignantes du 1^{er} cycle du primaire en lecture. Quoique les résultats soient positifs, l'application de ce modèle au secondaire et dans les diverses disciplines n'est que fragmentaire ou inexistant, ce qui rend l'optique d'en faire un modèle unique un peu étrange.

Dans le deuxième aspect, j'aborde la question des pratiques pédagogiques efficaces et de qualité reconnues par la recherche et la différenciation pédagogique qui se retrouvent dans le chapitre du modèle d'organisation des services. La mention à l'effet que le personnel enseignant doit adopter des pratiques pédagogiques efficaces et de qualité reconnues par la recherche brime l'autonomie professionnelle des enseignants qui est garantie par l'article 19 de la Loi sur l'instruction publique ainsi que l'article 8-1.00 de la convention collective nationale. Cette mention pourrait être utilisée par les directions d'école pour refuser des demandes de services. Sans oublier la fameuse différenciation pédagogique qui n'est pas un service et qui, appliquée systématiquement, a ses limites considérant le nombre et les divers types d'élèves en difficulté dans les classes.

Pour le troisième aspect, au dernier chapitre de la politique, il est mentionné que cette politique s'actualise selon la disponibilité des services ce qui n'est pas en adéquation avec l'article 8-9.00 de la convention collective nationale qui réfère aux ressources mobilisables.

Dans ce numéro :

Mot du président	1
Chronique syndicale locale	2
Chronique vie fédérative	3
Communiqué de la FAE	4



450 455-9492
Ligne sans frais :
1 855 455-9492



ses@videotron.ca

Il ne faut pas oublier la jurisprudence de l'arrêt Moore de la cour suprême du Canada qui affirme clairement que la commission scolaire doit s'assurer qu'elle dispose des ressources nécessaires pour répondre aux besoins des élèves qu'elle dessert.

Finalement, il est de notre rôle de s'impliquer à donner notre avis en formulant des propositions de solution pour amender les politiques ou tout autre document qui risque d'avoir des conséquences sur notre quotidien.

Salutations.

Benoît Giguère
Président

CHRONIQUE SYNDICALE LOCALE

Les 31 mars et 1^{er} avril 2013

Le 31 mars 2013 est la date limite pour effectuer ces demandes :

31 mars	- date limite de demande de reclassement pour rétroagir à la 101 ^e journée	6-3.01
	- date limite de demande de congé sans traitement temps plein, temps partiel et de renouvellement de congé (entente locale)	5-15.00
	- date limite de demande de retraite progressive	5-21.02
	- date limite d'émission de la recommandation suite à la probation (contestation : 30 jours)	

Et le 1^{er} avril 2013 est la date limite pour effectuer cette demande :

1^{er} avril - date limite pour la demande de mutation volontaire

★ Pour effectuer vos demandes, veuillez utiliser les formulaires prévus à cette fin, ils sont disponibles sur notre site web dans l'onglet "organisation scolaire". ★

☞ Il est préférable de faire parvenir une copie conforme de votre demande au syndicat. ☞

Les maquettes

Ce sujet est récurrent d'une année à l'autre, il soulève des inquiétudes et des insatisfactions. Depuis quelques semaines, les directions ont présenté les maquettes des parcours scolaires au conseil d'établissement afin de les adopter. Ces maquettes doivent être élaborées à la suite d'une consultation du personnel enseignant. Selon l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique, les modalités de consultation du personnel enseignant doivent être décidées en assemblée générale en début d'année. Selon notre entente locale, c'est le conseil d'école qui est saisi de cette consultation, mais il peut toujours référer à un comité maquette ou demander à ce que l'assemblée générale se prononce sur les modalités de consultation souhaitées par les enseignant-e-s.

Par la suite, il est important que les personnes sélectionnées pour représenter les enseignant-e-s (conseil d'école ou comité maquette) informent et consultent le personnel enseignant afin qu'il n'y ait pas de surprise à la fin du processus.

Je tiens quand même à vous prévenir que l'élaboration d'une maquette avec de nombreuses concentrations ou options peut causer des torts à certaines équipes, matières, individus ou principes de l'école publique et aux conditions de travail de l'ensemble du personnel enseignant. Sans être réfractaire au changement, il ne faut pas être naïf; l'augmentation des concentrations ou des options accentue les dépassements du nombre d'élèves par groupe et elle réduit la stabilité des besoins dans les différentes matières puisque ce sont les élèves qui font leur choix de cours. De plus, lorsqu'un poste est créé dans une matière, il est enlevé ailleurs. Le sujet des maquettes est un sujet délicat et complexe et la réflexion doit se poursuivre ...

CHRONIQUE VIE FÉDÉRATIVE



Lancement du concours 2013 !

Le mouvement Héros invite le personnel enseignant à proposer un projet;

Une action ou une œuvre qui s'inspire du thème de la protection de l'eau. Pour obtenir plus de détails et participer au concours, visitez le site web www.heros-mouvement.ca/2013/02/13/soyons-heros

Guide sur les médias sociaux

La FAE a diffusé un site web qui traite des médias sociaux. Êtes-vous à risque ? Évaluez votre profil à l'adresse : www.lafae.qc.ca/medias-sociaux/



Campagne Pomme !



Mettons fin au financement public des écoles privées !

Un réseau d'écoles privées subventionnés ... au détriment de l'école publique !



Pour en savoir plus sur cette campagne, rendez-vous sur www.lafae.qc.ca/pomme



La FAE fière partenaire de la Coalition priorité éducation

Montréal, le 11 février 2013 - La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) joint sa voix à celles de nombreuses autres organisations réunies au sein de la *Coalition priorité éducation* pour rappeler au gouvernement ses responsabilités à l'égard de l'école publique.

Pour la FAE, les gouvernements se succèdent sans faire de l'éducation la pierre angulaire du développement du Québec. Au contraire, on a érigé en dogme la lutte au déficit et l'atteinte à l'équilibre budgétaire, faisant perdre de vue les besoins actuels de l'école publique et l'importance d'en assurer son essor. Selon Pierre St-Germain, président de la FAE, « on assiste sans cesse à des restrictions budgétaires qui ont un effet direct et désastreux sur les services aux élèves, et ce sont souvent les élèves les plus vulnérables qui en paient le prix. Il faut que ça cesse et qu'on envoie un message clair que l'éducation publique, on y croit vraiment. »

En joignant la *Coalition priorité éducation*, la FAE interpelle le gouvernement et l'invite à cesser ses coupes dans l'ensemble du réseau scolaire et à réinvestir en éducation. L'état lamentable de nombreux établissements scolaires est, pour la FAE, un exemple concret des effets de la lutte au déficit et des compressions. « Malgré une forme de négligence et la part de responsabilité qu'on peut attribuer aux dirigeants scolaires, ceux-ci ont dû, à cause des contraintes budgétaires, faire des choix dont les élèves et les personnels paient chèrement le prix aujourd'hui. En matière d'éducation, l'État a d'énormes responsabilités et ne doit pas les abandonner pour des raisons comptables. On ne peut prétendre améliorer les conditions d'apprentissage, mener la lutte au décrochage et prendre des décisions qui ont pour conséquences d'accentuer les problèmes en limitant sans cesse les ressources. C'est incohérent et inconséquent », de conclure, Monsieur St-Germain.

La FAE s'engage à soutenir activement les actions de la *Coalition priorité éducation* afin, notamment, de sensibiliser les parlementaires et la population sur la place importante que doit occuper l'école publique dans notre espace collectif et faire de l'éducation publique une véritable priorité au Québec.

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller du Service des communications



**COALITION
PRIORITÉ ÉDUCATION**

